

Inauguration de l'aire d'envol

ReV 2015 1ère Edition: Roulez et Volez depuis un des plus beaux villages de France de GOURDON au Bar sur Loup



Samedi 26 septembre, Inauguration de la piste d'envol par Mr LOMBARDO, Conseiller du CD06, Mr MELE, Maire de Gourdon, Le Président du Comité Départemental de Vol Libre Michel DE PASQUALE avec l'Association Cheminésens de Grasse pour le projet ReV et la joëlette, Ecole Cumulus de Gréolières et CDVL06 du Bar sur Loup pour les vols, Assistants au décollage Club Augréde'air de Gréolières. Une véritable collaboration pour le bonheur de 5 personnes handi!



2015

N° 8



Réexpertise des Plus Beaux Villages de France



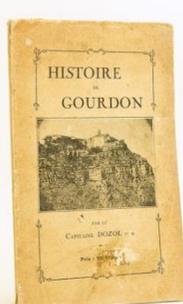
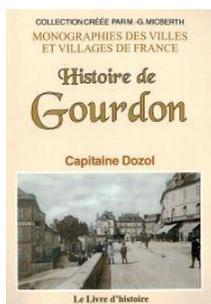
Les Plus
Beaux Villages
de France®

Suite à l'audit du 5 août dernier par l'association des Plus Beaux Villages de France ; Nous avons le plaisir de vous informer que la Commission Qualité a pris la décision de confirmer le classement de notre commune parmi Les Plus Beaux Villages de France lors de leur réunion du 25 et 26 septembre.

Rédition « Histoire de Gourdon »

L'ouvrage du capitaine DOZOL intitulé « Histoire de Gourdon. Gourdon à travers les âges » paru en 1926 réédité est disponible en vente à l'Office de Tourisme de Gourdon.

Cette réédition (tirage limité et numéroté) prend place dans la célèbre collection « Monographies des villes et villages de France », qui compte à son actif plus de 3394 titres.



La barbarie terroriste vient de franchir une étape historique sur notre territoire. Un massacre coordonné au cœur de Paris et au Stade de France, mené avec une détermination froide, dans le but de multiplier les victimes. Même au plus fort des affrontements liés à la guerre civile algérienne des années 90, jamais la France n'avait connu ce degré de violence. Et c'est bien la France, sa politique, son rôle international, qui sont visés par les tueurs, non pas dans des attentats ciblés comme celui de Charlie Hebdo ou de l'Hyper Cacher, mais au moyen d'une cruauté indistincte, déchaînée pour inspirer la terreur à tout un peuple. Les lieux visés, dédiés à la distraction et à la convivialité, l'ont été à dessein, comme pour bien signifier que les Français sont désormais menacés dans leur vie la plus simple et la plus amicale.

L'effroi devant l'ampleur de la tuerie, la compassion pour les victimes sont les réactions les plus immédiates et humaines. La pensée de tous va d'abord aux victimes et à leur famille. Le reste est affaire de sang-froid et de civisme. La société française doit s'armer de courage pour ne rien céder aux tueurs, pour exercer sa vigilance et sa volonté indéfectible de faire face à l'horreur en s'appuyant sur ses principes de droit et de solidarité.

La République, son Etat mobilisé et ses forces de l'ordre affronteront l'épreuve sans trembler, avec toute l'efficacité qui est la leur. Seule l'unité du pays, solide et volontaire, appuyée sur ses valeurs, permettra au pays de relever son plus grand défi.

RD 2210 – Pont-du-Loup

A partir du 12 octobre 2015, d'importants travaux de Voirie-Réseaux-Distribution ont débuté au Pont-du-Loup et plus particulièrement route de Grasse et chemin du Figueret.

Ces travaux qui englobent l'assainissement, les eaux pluviales, les réseaux EDF-Telecom-Fibre Optique, l'éclairage public mais aussi la préparation de l'implantation de la future école seront pilotés par différents acteurs tel que la commune, le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz (SDEG), le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM), le département, la Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA) ainsi que la Société Publique Locale de Sophia Antipolis (SPL).

Conscients de la gêne qu'occasionne ce chantier, nous mettons tout en œuvre pour en réduire les nuisances que ce soit pour les services publics tels que la poste, les services de secours, les bus, les éboueurs, les usagers de la route ainsi que les riverains et l'école.

Le chantier est divisé en tranche :

- A partir du 12 octobre pose des Voiries et Réseaux Divers dans l'escalier du Figueret
- A partir du 19 octobre début des travaux sur la Route de Grasse
- A partir du 23 octobre début des travaux sur le Chemin du Paradis
- A partir du 30 novembre le chantier de l'assainissement du Pont-du-Loup va rentrer dans une deuxième phase qui durera du 2 au 18 décembre.

Durant cette période, les travaux vont se concentrer sur le chemin du Figueret qui auront pour conséquence de perturber la circulation du 2 au 10 et de fermer le chemin jusqu'au 18 décembre. L'escalier du Figueret qui permet de rejoindre l'école sera ouvert au public à partir du 30 novembre et le parking de la confiserie sera libéré de l'emprise du chantier.

Nous demandons aux parents d'élèves qui effectuent la dépose des enfants sur le parking de la confiserie d'être rapide afin de permettre le turnover des véhicules. Pour les déposes au niveau de la pile du pont, l'accès au parking ne pourra se faire que depuis l'ancienne voie des chemins de fer.

Dans la mesure du possible nous essayons de synchroniser l'ensemble des travaux afin qu'ils génèrent le moins de contraintes. Nous faisons le maximum pour rétablir la circulation dès que la situation le permet et évidemment le soir et le week-end.

Pour tous ceux qui souhaite un stationnement longue durée vous pourrez utiliser le parking de la pile du pont en toute liberté.



Club House

Pour finaliser le club house et répondre aux normes d'accessibilité, un chemin pour les personnes à mobilité réduite est en cours de réalisation ainsi qu'un wc destiné aux usagers du grand pré.

Les ventes immobilières

La Ferme de l'Embarnier

Comme énoncé lors du Point Com n°7 a eu lieu la vente d'une partie de la propriété de la Ferme de l'Embarnier pour une superficie totale de 14 h 60 ca 61 a. Le bien évalué à 90 000€ a été vendu le 15 octobre dernier.

Bien immobilier route de grasse

Le conseil municipal a délibéré à l'unanimité pour la vente d'une maison d'habitation élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et sous-sol site au 657 c route de Grasse au Pont-du-Loup d'une superficie de 42m². La signature de l'acte de vente a eu lieu le 27 octobre dernier.



Ce qu'il faut savoir ...

Elections Régionales

Les dates des régionales sont fixées au **dimanche 6 décembre** (1^{er} tour) et au **dimanche 13 décembre** (2^{ème} tour) afin d'élire les 14 conseils régionaux de métropole et d'outre-mer ainsi que l'assemblée de Corse, l'assemblée de Guyane et l'assemblée de Martinique pour un mandat de six ans. Ces élections sont les dernières élections politiques avant l'élection présidentielle du printemps 2017.

Les bureaux de vote de Gourdon et Pont-du-Loup seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Coupe de bois

Selon la réglementation sur la coupe de bois, le stère est une unité de volume utilisée pour la quantité de bois de chauffage, il correspond à un volume de 1 mètre cube apparent pour des bûches de un mètre de long, soit une pile de un mètre de haut, un mètre de large et un mètre de profondeur. Lorsque l'on coupe le bois, il prend moins de place car il est plus facile de combler les vides, le volume apparent est donc plus faible.

Par exemple, une stère de bois occupe 1 mètre cube et est composée de bûches de 1 mètre de long mais si on coupe ces bûches en 2 bûches de 50 cm de long, elles occupent 0.8 m3 norme officielle.

En résumé, pour une commande de :

- ❖ 3 stères de 1m, le tas de bois mesurera 3m de longueur sur 1m de hauteur et 1m de large (rien ne change).
- ❖ 3 stères de 0.5m, le tas de bois mesurera 3m de longueur sur 0.8m de hauteur et 1m de large. (norme officielle)

Les livraisons concernant cette coupe de bois devraient se dérouler mi-décembre, vous serez donc contactés début décembre pour la prise de rendez-vous.

Le débroussaillage c'est toute l'année...

Pensez à entretenir vos terrains en prévision de la saison d'été 2016 en commençant et en prévoyant vos travaux dès maintenant. La sécurité est l'affaire de tous.

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits "verts" produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie.

Pensez au débroussaillage il vous protège !!

Entretien des compteurs d'eau



Le compteur d'eau, installé à l'extérieur de la maison, est sensible au gel. Le compteur peut aussi casser sous la pression de l'eau qui augmente de volume en gelant.

Pour éviter des désagréments (tuyauteries éclatées, manque d'eau...), la commune recommande de calfeutrer le compteur avec des blocs de polystyrène expansé. Il ne faut surtout pas, en revanche, utiliser de la laine de verre, de la paille ou des morceaux de tissu qui risqueraient de capter l'humidité.

La Lyonnaise des Eaux rappelle que les propriétaires de logement sont responsables de leurs compteurs d'eau.

Pour rappel, vous pouvez vous connecter à votre espace client à l'adresse <https://www.lyonnaise-des-eaux.fr>

Voisins Vigilants

C'est une communauté de voisins d'un quartier qui se charge, le plus souvent en collaboration avec la mairie et les forces de l'ordre, de surveiller les alentours. De noter des faits inhabituels, mais aussi de vider la boîte aux lettres des voisins en vacances et d'informer la police en cas de fait inhabituel ou suspect. Le but est d'empêcher les cambriolages.

Le dispositif s'accompagne également d'accessoires, comme des brochures, des autocollants, des pancartes et consiste à améliorer la collaboration entre les "voisins" et la police.

